

JEUNE FOLIE

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

REDACTION - ANNONCES
ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906. Int. 6.
TOURCOING : 35, rue Carrel. Téléph. 87.
Chèques postaux 67 LILLE.

Le Chirurgien
DENTISTE
E. REY
de l'Université de Paris
45, rue de Lannoy
ROUBAIX
Les derniers
perfectionnements
de l'art dentaire

LA CHAMBRE VOTE L'ABROGATION DE LA LOI ÉLECTORALE DE 1919 ET SE PRONONCE CONTRE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

L'attitude antifranaise des communistes énergiquement qualifiée par M. Painlevé

PRESIDENT DU CONSEIL

Paris, 18 juin. — Étienne à 15 h. 15, sous la présidence de M. Herriot, la Chambre a voté, dans un débat, divers projets : La proposition de loi de M. Lemaire et plusieurs de ses collègues, relatives aux conséquences de la suppression de la tutelle officielle par la loi du 19 juin 1925. Le projet adopté par le Sénat tendant à compléter la loi du 7 mai 1917, ayant pour objet et l'organisation du crédit aux sociétés de consommation.

L'INTERPELLATION DE M. REAUD JEAN SUR LES INCIDENTS DES COMMISSIONS
La question immédiate repoussée à une grande majorité

M. Herriot. — Je suis assis par M. Renaud Jean d'une demande de fixation immédiate de la discussion de son interpellation sur les déclarations faites hier, par le Président du Conseil devant une assemblée non mandatée. Je connais la Chambre conformément au règlement, par un vote et sans débat.

Les députés communistes se lèvent comme un seul homme ; à la contre-épreuve, tous les autres députés se lèvent à l'exception d'un certain nombre de socialistes, qui s'abstiennent. La fixation immédiate est repoussée.

L'ÉLECTRIFICATION DES CAMPAGNES
Vote d'une résolution en faveur de la mise à exécution immédiate d'un programme

On discute ensuite la proposition de résolution de M. Charles Baron, tendant à la mise en exécution immédiate d'un programme de travaux d'électrification des campagnes en utilisant les prestations en nature à obtenir de l'Allemagne, par application de la loi de 1919.

M. Renaud Jean rappelle les dispositions du projet établi par M. Le Troquer, alors ministre des Travaux publics, pour faire exécuter par l'industrie allemande, l'équipement des puissantes usines hydroélectriques dont l'étude technique est achevée, mais dont l'état de nos finances ne nous a pas permis d'entreprendre, jusqu'à présent, la réalisation.

Le gouvernement allemand oppose une fin de non-recueil.

D'autres suggestions sont apparues depuis. Elles tendent à confier l'exécution de ces grands travaux à des établissements français qui feraient appel commercialement au concours d'établissements allemands pour les dépenses nécessaires à la charge de l'État allemand.

On demande au Gouvernement certains avantages pour la construction des réseaux, notamment de bons intérêts, des bonis, des manèges ; de la sûreté et de la sécurité.

M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, promet d'utiliser l'organisme qui existe déjà aux travaux publics et aux P. T. T. pour l'achat en Allemagne des matériels dont les dépenses sont nécessaires à l'électrification des campagnes.

M. Durand conclut en formulant l'espoir que les paysans auront l'électricité bientôt dans d'aussi bonnes conditions que les citadins. (Applaudissements.)

M. Baron, au nom de la Commission, accepte deux amendements, de MM. Lebas et Angoulvent, prévoyant la priorité pour les régions libérées et des crédits supplémentaires.

M. Le Troquer s'associe à la pensée des auteurs de la proposition de résolution, mais il demande, en outre, au gouvernement, de faire le nécessaire pour que le Sénat vote rapidement le projet de loi relatif à la Chambre relative à la création d'un office des prestations en nature.

M. Jean Durand prend l'engagement d'intervenir en ce sens, auprès du Sénat.

Enfin, la Chambre adopte la proposition de résolution avec une légère modification proposée par M. Le Troquer.

ADJOURNEMENT DE PLUSIEURS PROJETS
La Convention de Washington sur les 8 heures

La Chambre décide, sur la demande du ministre du Travail, d'ajourner la discussion du projet autorisant la ratification de la Convention de Washington relative à la journée de huit heures, après promesse de M. Durand, que la Chambre ne se séparera pas avant d'avoir statué sur cette convention.

Le projet sur la hausse illicite
Le projet tendant à réprimer la hausse illicite est également retiré de l'ordre du jour.

Le huit heures dans les boulangeries
On ajourne aussi la discussion de projet relatif au travail de huit heures dans les boulangeries, qui viendra mardi.

LA RÉFORME ÉLECTORALE
Par 295 voix contre 265
la représentation proportionnelle est repoussée

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la Commission du suffrage universel, sur la proposition de résolution de M. Charles Lemaire, relative à la réforme électorale.

LE RAPPORT DE M. RENAUDEL FAVORABLE À LA PROPORTIONNELLE

M. Renaudel, rapporteur, après avoir constaté que les propositions sont prises, fait un résumé historique de la question et rappelle les votes émis par la Commission.

Le rapporteur rappelle que la Commission après avoir rejeté la motion Archimbaud, en faveur du scrutin majoritaire, a adopté la résolution suivante :

« La Chambre charge sa Commission du suffrage universel, de lui rapporter une loi électorale, dont les principes seront : 1° D'abroger la loi de 1919 ; 2° De réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle. »

C'est cette résolution, dit M. Renaudel, qui est maintenant soumise à la Chambre. Si la proposition est adoptée, la Commission aura la charge de préparer un projet de représentation proportionnelle, sans restrictions qui ont fait à l'origine le principe de la proportionnelle. Si elle est repoussée, c'est en fait, le moyen Archimbaud qui sera adopté, et la Commission devra rapporter un projet majoritaire.

M. A. MILHAUD PARLE EN FAVEUR DU SYSTÈME MAJORITAIRE

M. Albert Milhaud combat la proposition de la Commission, parce que, dit-il, la Chambre doit être une assemblée à principe majoritaire, qui est à la base des élections municipales, cantonales et sénatoriales. (Applaudissements à gauche.)

M. Albert Milhaud fait allusion aux difficultés politiques que la représentation proportionnelle provoque en Belgique.

M. Renaudel. — M. Vandervelde a déclaré récemment qu'il n'y avait pas d'autre formule pour la Belgique.

M. LOUCHEUR SIGNALA LES ENNUIS DE LA R. P. INTÉGRALE

M. Loucheur. — J'ai rencontré récemment un autre grand socialiste belge, M. Brunet. Il m'a dit : « Sortez vite de votre pays les ennemis de la R. P. intégrale. (Applaudissements à gauche.) »

M. Albert Milhaud conduit en disant que la R. P. a le tort de laisser aux partis des décisions qui doivent appartenir aux électeurs.

Un système majoritaire a cela de bon : c'est de pousser au maximum la conscience politique des électeurs. (Applaudissements à gauche. Bruit à droite et à l'extrême-gauche.)

M. TREMINTIN DÉFEND LA R. P.

M. Tremintin. — Le scrutin uninominal permet l'électeur à ne voter que sur un nom, alors qu'avec la R. P. vous portez au maximum sa puissance.

L'orateur développe de longues observations sur ce débat.

Il conduit en demandant à la Chambre de voter la proposition de résolution présentée par la Commission du suffrage universel. (Applaudissements à droite.)

La clôture est votée à mains levées.

M. LEBAS CONTRE LA PRIME À LA MORTE

M. Herriot donne lecture d'une proposition de résolution ainsi que d'une addition de M. Lebas, tendant à écarter après les mots : « 2° de réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle », les mots : « supprimant toute prime à la mort absolue » à la plus forte moyenne, et certains des dispositions rendant impossible la pratique du panachage.

M. Lebas commente son amendement.

M. Paul Faure explique le vote de ses amis, dit que les socialistes restent fidèles au passé, et qu'après avoir condamné le système actuel, ils voteront la représentation proportionnelle. Ce n'est que si celle-ci est rejetée, qu'ils se rallieront au scrutin d'arrondissement.

LA LOI DE 1919 CONDAMNÉE À L'UNANIMITÉ

La Chambre vote à mains levées l'unanimité la première partie de la proposition.

La Chambre charge sa Commission du suffrage universel de lui rapporter une loi électorale dont les principes seront : 1° D'abroger la loi de 1919 ; 2° De réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle.

Le président fait connaître que le scrutin dans les lieux à poteries.

La séance est suspendue à 17 h. 40.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

LA PROPORTIONNELLE BATTUE

La séance est reprise à 15 h. 15; les députés sont très nombreux : MM. Painlevé, Steeg, Caillaux sont au banc du gouvernement; le président annonce les résultats du pointage.

La deuxième partie de la proposition est repoussée par 295 voix contre 265. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Riblard de Versaille. — Vous allez vous noyer dans la cure. (Rires.)

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DE LANDRECHES

L'interpellation de M. Piquemal, déposé le 17 juin, est lue.

M. Piquemal, député communiste, demande à interpeller le gouvernement sur les responsabilités de la Compagnie du Nord, dans la catastrophe de Landreches.

M. Pierre Laval demande le renvoi de l'interpellation à la suite.

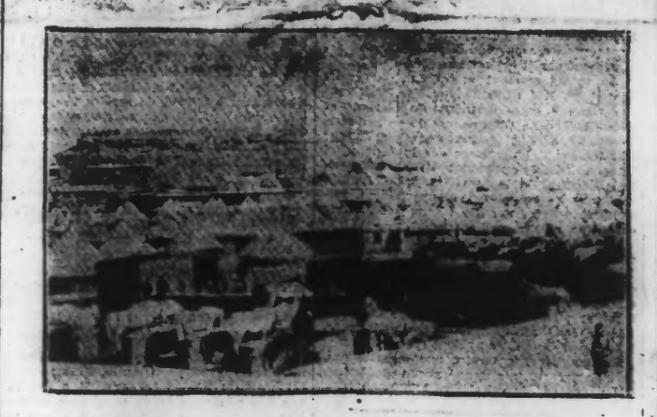
M. Piquemal adresse au ministre des paroles très violentes, qui provoquent des protestations de nombreux bancs. Les communistes applaudissent.

M. Pierre Laval. — Le gouvernement demande le renvoi à la suite, parce qu'il a prescrit une enquête qui n'appartient ni à la Chambre, ni au gouvernement, de se substituer à la justice.

M. Coraavin, investissant le ministre, se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal à la suite.

M. Deseille, député communiste, déclare que l'accident a été causé par une locomotive allemande munie de freins inefficaces.

LA GUERRE AU MAROC



UN CAMPMENT DE SPAHIS AUX ENVIRONS DE RABAT, VUE PAR M. PAINLEVÉ

POUR ATTAQUER LA FRANCE, ABD-EL-KRIM A PROFITÉ D'APRÈS SES DIRES, DU MOMENT CRITIQUE DANS LEQUEL ELLE SE TROUVAIT

Rabat, 18 juin. — Un envoyé spécial du « Popolo d'Italia » au Maroc a réussi à s'entretenir avec Abd-el-Krim.

Le chef rifain s'est montré extrêmement optimiste au sujet de la situation actuelle sur le front, prétendant même que, s'il le désirait, il pourrait être à Fez.

Même si le Rif devait être bloqué complètement, a-t-il ajouté, nous pourrions, dans nous inquiéter, continuer la guerre pendant trois ans. Les Français et les Espagnols ne trompent s'ils croient pouvoir nous réduire à l'échec sans nous comprimer les vivres et les munitions.

Abd-el-Krim a même prétendu que l'Espagne demanda un milliard pour l'abandon à la France de tous ses droits de protectorat sur le Rif. La France aurait traité les négociations pendant plus d'un an, dans l'espoir que l'affaiblissement de l'armée espagnole diminuerait les exigences de Madrid.

Alarmé par les principaux agents qui s'étaient installés dans les principaux centres de l'Europe, a ajouté Abd-el-Krim, j'ai compris que tout retard serait fatal pour l'indépendance de mon pays et, profitant du moment critique dans lequel se trouvait et se trouve toujours la France, j'ai fait une démonstration de force.

« LA FRANCE A DONNÉ AU MAROC UNE PAIX JUSQU'ALORS INCONNUE », DÉCLARE UN CHERIF

Le chef des Bah Abd-el-Vahid a déclaré à M. Painlevé une lettre dont voici le texte principal :

« Ce que vous demandez au peuple, Monsieur le Président du Conseil, c'est : 1° Le rétablissement de l'unité du Maroc ; 2° La continuation de l'œuvre de paix, de concorde inscrite ici par le plus noble et le plus généreux cœur de France, du grand soldat Lyauté. »

J'ai vu dire plus, Monsieur le Président du Conseil : sous la tente, dans la grotte, dans la plaine comme dans la ville, il n'y a pas un nom saint vénéré que le sien.

Sous l'égide du drapeau tricolore, nous avons connu la paix qui n'a jamais existé depuis des siècles et la prospérité, puisque, aujourd'hui, vous l'honneur felah jusqu'au petit arabe, tous ont la tranquillité dans leur foyer, dans leur travail.

Il fallut, ces jours derniers, qu'un criminel du nom d'Abd-el-Krim vint de nouveau nous lancer dans une guerre fratricide.

Je dis criminel, et je le proclame ici au nom de tout le Maroc, car c'est lui qui a ordonné d'être déshonoré et en vertu du Coran même ; Obéissons Allah, à son prophète, et à celui qui commande parmi vous.

Qui nous commande ? Légalement, c'est Sa Majesté le Sultan, qu'Allah glorifie son règne, et le seul et dernier commandeur des croyants.

Allah, dans sa prescience, nous a délégué la France comme nation protectrice, cela en vertu du texte coranique où il est dit : « Quant il y a un enfant prodige, le « Chra » lui désigne un tuteur. » La France est ainsi notre tutrice de fait et de droit, selon les principes les plus sacrés du Coran.

DECLARATIONS DE M. PAINLEVÉ
Abd-el-Krim sera mis facilement hors d'état de continuer les hostilités

Paris, 18 juin. — Après l'incident provoqué par les communistes, les différents délégués se sont réunis en une séance privée, dans laquelle M. le Président du Conseil a répondu de la manière la plus complète à toutes les questions qui lui ont été posées par les représentants de tous les partis.

M. Painlevé a déclaré :

Il est possible, sans courir l'aventure d'une offensive de grande envergure dans les montagnes du Rif, de mettre Abd-el-Krim hors d'état de continuer les hostilités d'ici quelques mois. L'entente avec l'Espagne, que nous escamotons comme le résultat assuré de négociations actives à Madrid, facilitera sans aucun doute le blocus général de la région du Rif.

Pour empêcher que les tribus marocaines ne considèrent cette attitude défensive comme un aveu d'impuissance, il est nécessaire que le maréchal Lyauté, dont le prestige est immense dans le territoire de notre protectorat, mette en œuvre ses talents d'administrateurs et de diplomate dès longtemps éprouvés.

Les opérations seront dirigées par un général célèbre

D'autre part, il paraît utile au Gouvernement de renouer les contacts avec le Maroc.

« Si nous pouvions, dit-il, dans les commissions, trouver les moyens d'abroger la proposition d'une heure l'assassinat marocain qui se commet, nous n'hésiterions pas à faire un serment, quittes à la vie. » (Violentes protestations.)

M. Herriot fait entendre une protestation au nom de la Chambre et du pays.

M. Delaune, député du Nord. — « A bas la guerre ! A bas la guerre ! »

M. Coraavin cria à M. Painlevé : « Chemin des Dames ! Chemin des Dames ! »

M. Painlevé, produisant d'une secousses, peut lancer ces mots : « La France et l'armée ne peuvent pas être atteintes par la proposition des correspondants et des espions d'Abd-el-Krim. (Vifs applaudissements.) »

M. Painlevé, produisant d'une secousses, peut déclarer qu'il n'aurait pas voulu apporter des renseignements sur les opérations marocaines, au moment où l'armée est prête à repousser immédiatement ceux qui, actuellement, tentent de la séduire.

M. Painlevé, tourné vers les communistes, dit : « Post-étre, ceux qui évoquent l'effacement de la France, pour permettre au résident général de se consacrer entièrement à la lutte contre des infiltrations dangereuses des espions d'Abd-el-Krim, un général ayant fait ses preuves pendant la guerre et ayant l'expérience des campagnes d'Afrique, qui s'entend de la responsabilité des opérations. »

LE DOCTEUR BOUGRAT

était-il chef de bande ?

L'ATTENTAT CONTRE M. BONNET
Troublantes révélations

Les enquêteurs semblent de plus en plus convaincus que le docteur Bougrat avait un ou peut-être plusieurs complices.

Enquête sur la tentative d'empoisonnement dont M. Bonnet a fallit, lui aussi, être victime de la part de Bougrat, vient de révéler des détails singulièrement troublants.

M. Bonnet, après avoir quitté le médecin, attendit quelques instants dans la rue et aperçut bientôt Bougrat ressortir et aller à grands pas rejoindre un individu coiffé d'un chapeau melon. En cet individu, M. Bonnet reconnut un de leurs voisins de table au café d'où il venait de sortir quelques minutes auparavant.

Or, M. Robert, chef de la sûreté, a pu établir qu'il n'y eut pas au café un unique coup de téléphone mais plusieurs, appelant M. Bonnet et destinés à produire une courte absence de ce dernier.

Enfin, il existe un témoin que la sûreté de Marseille connaît, mais dont elle tient encore le nom secret. Ce témoin aurait assisté à tout le manège destiné à éloigner momentanément M. Bonnet. Enfin, détail d'une gravité extrême, ce témoin déclarerait avoir vu M. Bougrat verser quelque chose dans le verre de M. Bonnet.

M. Robert, chef de la sûreté de Marseille, déclare qu'il son avis, Bougrat n'est pas un assassin occasionnel et solitaire, mais qu'il existe une bande qui travaillait avec lui, peut-être sous ses ordres, en tout cas, de complicité avec lui.

Le père du docteur Bougrat, NE S'EST PAS SUICIDÉ

Le bruit avait couru à Lyon que M. Bougrat, père du docteur Bougrat, s'était suicidé à Marseille. Dans l'entourage de M. Bougrat père, on dément formellement cette nouvelle. M. Bougrat père, parti à Marseille, n'est pas encore rentré à Oullins.

LE GOUVERNEMENT DEMANDE LA MANTIE DU CARTEL

Paris, 18 juin. — Le groupe républicain socialiste s'est réuni jeudi matin, au Palais-Bourbon, pour examiner la situation politique résultant du courant d'opinion qui s'est manifesté la veille au sein du groupe socialiste (S.F.I.O.). Voici le texte de la note qui a été remise à la presse à l'issue de la réunion :

Après avoir examiné la situation, le parti républicain socialiste et socialiste exprime de la façon la plus nette son désir de voir le gouvernement et les groupes du Cartel attirer le plus tôt possible, par des concessions mutuelles, à une entente permettant de maintenir le Cartel, dont la rupture ne pourrait que favoriser la réaction et dont l'orientation politique correspond à la volonté manifestée par la grande majorité de la démocratie.

UNE REUNION A LA CHAMBRE

Paris, 18 juin. — Le groupe républicain socialiste s'est réuni jeudi matin, au Palais-Bourbon, pour examiner la situation politique résultant du courant d'opinion qui s'est manifesté la veille au sein du groupe socialiste (S.F.I.O.). Voici le texte de la note qui a été remise à la presse à l'issue de la réunion :

Après avoir examiné la situation, le parti républicain socialiste et socialiste exprime de la façon la plus nette son désir de voir le gouvernement et les groupes du Cartel attirer le plus tôt possible, par des concessions mutuelles, à une entente permettant de maintenir le Cartel, dont la rupture ne pourrait que favoriser la réaction et dont l'orientation politique correspond à la volonté manifestée par la grande majorité de la démocratie.

UNE REUNION AU SENAT

D'autre part, le groupe parlementaire du parti républicain socialiste, composé des sénateurs et des députés adhérents au parti, le bureau et la Commission de propagande, se sont réunis ce soir, au Sénat.

La situation politique a fait l'objet d'un long débat. L'assemblée a été unanime à exprimer le profond attachement du parti républicain socialiste à son président d'honneur M. Paul Painlevé, fondateur du Cartel des Gauches, puis à émettre le vœu que les problèmes posés devant le Parlement soient résolus par l'entente et par la discipline des groupes qui constituent le Cartel des Gauches.

M. Painlevé parle des projets financiers de M. Caillaux

M. Painlevé a déclaré à la Presse :

J'ai vu ensuite M. Caillaux avec qui je me suis entretenu longuement de la situation financière et des plans qu'il conçoit. Nous demandons seulement à l'opinion publique de ne pas se laisser troubler par certains articles, fort intéressants peut-être, mais souvent tendancieux ou passionnés et qui prétendent conclure à leur façon l'intention prochaine du gouvernement.

« Une pierre de touche »

Dans le « Rappel », M. Ede du Mesnil, radical authentique et de toujours, écrit :

« Je suis sûr, au-dessus de toute question est préjudiciable à la nation par le seul fait que les socialistes la posent ; et la meilleure pierre de touche d'un ministre soucieux de l'Etat est de rencontrer l'opposition des socialistes. »

LA COUTURIERE QUI TUA SA JEUNE SŒUR MALADE

pour terminer ses souffrances sera jugée aujourd'hui par le jury de la Seine

Paris, 18 juin. — La Cour d'assises de la Seine jugera aujourd'hui, vendredi, 19 juin, une couturière, Virginie Levasseur, qui, le 16 février dernier, rue de Penthièvre, tua de trois coups de revolver sa sœur, Anais, atteinte de tuberculose.

Virginie Levasseur explique qu'elle avait tué sa jeune sœur parce que celle-ci souffrait trop, et que, d'accord avec cette dernière, elle avait voulu mettre un terme aux souffrances de la malheureuse.

Le 16 février, Virginie Levasseur fit donc lever sa sœur, qui était alitée, se fit asseoir dans un fauteuil, et lui déchargea, à bout portant, cinq coups de revolver dans le visage. Les deux premières balles passèrent au-dessus de la tête ; les trois autres pénétrèrent dans la tempe gauche. Virginie Levasseur assure qu'elle avait résolu de tuer sa sœur Anais et de se tuer ensuite. Mais son arme ne fonctionnant pas, elle avait renoncé à se suicider.

L'examen mental a établi que Virginie Levasseur était pleinement responsable de ses actes.

D'autre part, l'accusation estime que Virginie Levasseur a menti en affirmant que son revolver ne fonctionnait plus. L'arme, après le drame, pouvait encore servir.

VOIR, A LA 5^e PAGE, notre Chronique

« La Page de Madame »

Le nouveau ministère belge est constitué

QUELQUES OPINIONS

Bruxelles, 18 juin. — L'opinion n'est guère émue par la fin de la crise. L'attente d'Attenté, désir de pacification ? Souci, maintenant que la bataille est terminée, de tirer de

la situation, le parti le plus profitable au Pays ?

Il y a de tout cela dans l'atmosphère politique, qui reste calme.

Une personnalité de droite a déclaré à l'« Etoile Belge » :

« Le ministère de l'Intérieur échappe aux socialistes. C'est un fait important. Les hommes d'ordre sont en majorité dans le ministère ; nous veillerons à ce qu'ils ne se laissent conduire par les cinq ministres socialistes... »

De M. Camille Huysmans, ces propos : « Je vais faire vraiment mon métier. Il y a à faire pour l'enseignement... On sait ce que j'ai fait à Anvers. Je ne me suis jamais

occupé de savoir qui dirigeait une école... C'est sa valeur que je compte. J'ai visité à Anvers tant d'écoles catholiques où j'ai toujours été bien reçu ! »

LES NOUVEAUX MINISTRES

Quatre ministres n'appartiennent pas au Parlement :

Le baron Rollin-Jacquemyns, qui, il y a quelques mois, demandait à être relevé de ses fonctions de haut-commissaire belge à Coblenz. Le baron Rollin-Jacquemyns a été secrétaire de la délégation belge à la Conférence de Versailles et secrétaire de la Conférence de Spa.

M. Albert Janssen, qui vient de donner

le portefeuille de directeur à la Banque Nationale, a été professeur à l'Université de Louvain.

M. Laboulle, qui débuta dans la vie politique à Liège, comme conseiller provincial, il était député permanent de la province de Liège.

Le général Kestens était inspecteur général de l'artillerie.

LES ANCIENS MINISTRES

M. Vandervelde, ministre des Affaires étrangères

M. Van de Vyvere, ministre de l'Agriculture

M. Van der Linden, ministre de l'Intérieur

M. Van der Linden, ministre de l'Intérieur